



**LA DOUBLE North Sails 2022
41EME ÉDITION
Port-Choiseul (Versoix)
SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022
AVIS DE COURSE (AC)**

Organisateur: Club Nautique de Versoix
Président du comité d'organisation: Benjamin Curti
Président du comité de course : Benoit Deutsch

1	Règles
1.1	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV). Le règlement ACVL – SRS en vigueur Les instructions de course (IC) et leurs annexes Le règlement du Championnat du Petit Lac
1.2	Les prescriptions suivantes de SWISS SAILING peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ <ul style="list-style-type: none"> ● Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV ● Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux réglementations 19, 20 et 21 de World Sailing
1.3	Les règles 29.1, 29.2, 44.1, 51, 52 sont modifiées comme suit: 29.1 : rappels individuels: Quand au signal de départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coques se trouve du coté parcours de la ligne de départ, il doit se conformer à la règle 30.1 et il y a 30min pour passer à ligne. 44.1 (voir 12.1) Pour tous les participants la règle 51 RCV ne s'applique pas, les ballasts et quilles mobiles sont donc autorisés et, pour les concurrents des classes autres que la NJ-TCFX , leur utilisation devra respecter l'article 52 RCV
1.4	Pour les participants dans la classe NJ-TCFX, la règle 52 RCV ne s'applique pas. Pour tous les autres participants la règle 52 RCV s'applique. Pour les classes NJ, M2, M3 la règle 49 RCV ne s'applique pas. Pour toute les classes, l'usage des trapèzes est admis pour autant qu'ils figurent dans le certificat de jauge, et que les règles de classes l'autorisent. (attention spécification duo)
1.5	N/A
1.6	N/A
1.7	La langue officielle est le français
2	Instructions de course
2.1	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur https://www.manage2sail.com/fr-FR/event/d9c37021-8c52-4222-b269-4fc999ffc8e#!/ , au plus tard le 22 septembre 2021 à 21 :00 heures.



3	Communication
3.1	Le tableau officiel est situé sur le serveur Manage2sail- La Double North Sails 2022 Aucun document imprimé ne sera distribué.
3.2	Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
4	Admissibilité et Inscription
4.1	L'événement est ouvert à tous les bateaux des classes NJ, TCFX, TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 & M2, M3
4.2	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur Manage2sail- La Double North Sails 2022 , au plus tard le 23 septembre 2021 jusqu'à 21h et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1.
4.3	N/A
4.4	Les informations suivantes peuvent être à présenter à l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> ● Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe / certificat de jauge ● Pour tous les membres de l'équipage, preuve de l'appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. A défaut, des licences journalières pourront être achetées sur place pour un montant de CHF 10.- ● Preuve de l'autorisation du port de publicité ● Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile tel que requis sous AC 21. ● Pour les compétiteurs de moins de 18 ans, formulaire de consentement parental signé par le parent ou le représentant légal (téléchargement sur le serveur https://www.manage2sail.com/fr/event/). ● Preuve de téléchargement sur un téléphone mobile présent sur le bateau et chargé de l'application MySuiviRegate.ch
4.5	<i>Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING relative à la réglementation 19 de World Sailing.</i> https://www.swiss-sailing.ch/ Ressources/Persistent/cd58c0ea9d0d6643fe75cd398d345a50b5109e7b/Reg19_Dir_SwS_final.pdf
4.6	<i>La régata est ouverte aux équipages en double</i>
4.7	N/A
5	Droits à payer
5.1	Les frais d'inscriptions sont de 100.- par bateau payable uniquement par carte de crédit ou Twint sur le site Manage2sail- La Double North Sails 2022 Pour les membres du CNV : les frais d'inscriptions s'élèvent à 70.- par bateau payable uniquement par carte de crédit ou TWINT Manage2sail- La Double North Sails 2022 Sont inclus 6 bons de raquettes valable du 23-25 septembre 2022. Les droits d'inscription doivent être payés lors de l'inscription sur manage2sail par carte de crédit ou TWINT. Attention : pas de paiements possibles en espèce sur place et pas de pré-paiement sur le compte du club organisateur. Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé ou si le compétiteur est empêché de participer en raison de réglementation sanitaire gouvernementale. Le comité de course se réserve le droit de déclasser tout concurrent qui n'aurait pas payé sa finance d'inscription à la régata.
5.2	N/A
6	Publicité
6.1	Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.



7	Format
7.1	L'événement est constitué d'une course avec un parcours identique pour tous les bateaux
8	Programme
8.1	<p>Confirmation d'inscription :</p> <p>Vendredi 23 septembre de 16:00 à 21:00</p> <p>Les régatiers qui, pour des raisons de distance uniquement, ne pourraient pas se déplacer le vendredi soir, une confirmation d'inscription est possible le samedi matin de 08:00-09:00 uniquement sur demande avant le vendredi 23 septembre 2021 17:00 et jusqu'à concurrence de 10 bateaux à: regates@cnv.ch</p> <p>Lieu : Club Nautique de Versoix (CNV) 35, chemin des Graviers, CH 1290 Versoix, Tél. +41 765682005</p> <p>18:30 : Briefing d'ouverture 19:00 : Apéro d'ouverture</p>
8.2	<p>Jours de Course :</p> <p>Samedi 25 septembre de midi à minuit :</p> <p>Régate et raclette sous la tente pour tous jusqu'à 23:00</p>
8.3	<p>Dimanche 25 septembre</p> <p>11:00 : Remise des prix 12:00 : Verre de clôture</p>
8.4	Nombre de courses programmées :1
8.5	L'heure prévue pour le signal d'avertissement est à 11 :55 heures. Signal de départ 12:00
8.6	N/A
8.7	<p><i>Les événements sociaux suivants sont organisés :</i></p> <p>Briefing d'ouverture le vendredi à 18 :30 suivi par l'apéro d'ouverture</p> <p>Suivi régata sur grand écran sous la tente, le samedi de midi à minuit</p> <p>Remis des prix le dimanche de 11 :00 à 12 :00</p>
9	Contrôle d'équipement
10	Lieu
10.1	Petit Lac
10.2	Parcours entre Genève et la pointe de Promenthoux
11	Le parcours
11.1	<ul style="list-style-type: none"> - Départ large de Port-Choiseul - Promenthoux (porte) - Large de Port-Choiseul avec porte de passage - Large Bellevue - Large de Port-Choiseul avec bouée de passage
12	Système de pénalité
12.1	Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
12.2	L'annexe P des RCV, procédures spéciales pour la règle 42 ne s'appliquera pas.
12.3	N/A



13	Classement
13.1	un classements en temps compensé, toutes classes confondues sauf NJ-TCFX un classement séparé en temps compensé pour les classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4& M2, M3 un classement en temps réel pour les classes NJ, TCFX, et pour les séries à partir d'un minimum de 5 bateaux
13.2	<i>le rating « DUO » sera utilisé</i>
15	Bateaux affrétés ou loués
15.1	N/A
16	Place au port
16.1	Bouées visiteurs de Port-choiseul, sans réservation possible
17	Limitations de sortie de l'eau
17.1	N/A
17.2	Le grutage pour la mise à l'eau et pour la sortie de l'eau est organisé par l'autorité organisatrice. Les réservations pour le grutage peuvent être effectuées avant l'événement auprès du responsable de la grue Par mail : regates@cnv.ch
18	Equipements de plongées et housses de protection sous-marines
18.1	N/A
19	Droit à l'image, caméras et équipement électronique
19.1	En participant à la régata, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.
19.2	Les bateaux peuvent être obligés de porter des caméras, équipements d'enregistrement du son et de positionnement tels que requis et fournis par l'autorité organisatrice.
19.3	Les compétiteurs ne doivent pas interférer avec le fonctionnement normal de l'équipement "média" fourni par l'autorité organisatrice.
19.4	Si demandé par l'autorité organisatrice, les compétiteurs doivent donner des interviews durant l'événement.
20	Décharge de responsabilité
20.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.
21	Assurance
21.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.-- par incident, ou son équivalent.
22.	Prix
22.1	Des prix seront distribués comme suit : un prix pour les trois premiers de chaque classement selon les classements du (13.1) Tirage au sort de nombreux prix pour les participants présents à la distribution des prix Tirage au sort des deux prix participants CDPL Redistribution des prix non-retirés
23	Informations complémentaires : veuillez contacter : regates@cnv.ch